

La MRC de Memphrémagog appuie Orford

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

MAGOG — Le conseil des maires de la MRC de Memphrémagog se range derrière le Canton d'Orford et l'Union des municipalités du Québec, qui souhaitent toutes deux que le gouvernement du Canada révise sa réglementation en matière de navigation.

Lors de son assemblée publique de mercredi, le conseil des maires a adopté une résolution appuyant la démarche amorcée par le Canton d'Orford, qui veut voir Ottawa accorder plus de marge de manoeuvre aux municipalités désireuses de restreindre la navigation sur certains lacs.

«Je suis très heureux que ce point soit présenté ici. J'apprécie beaucoup ce qui se passe ce

soir», a déclaré mercredi le maire du canton d'Orford, Pierre Rodier, en présence de ses collègues des autres municipalités.

Un opposant du maire au conseil municipal d'Orford, Jean-Guy Beaulieu, a cependant questionné publiquement la démarche. «J'ai de la misère avec la résolution de M. Rodier. Que veut-on restreindre au juste? J'ai l'impression qu'il y a de la confusion chez quelques-uns au niveau des lois concernées», a-t-il affirmé.

M. Beaulieu ajoute que le fédéral a justement apporté des modifications à sa réglementation sur la navigation au cours des derniers mois. «Je trouve que ce qu'a entrepris le maire est vraiment électoraliste», a-t-il indiqué à l'occasion d'une entrevue offerte à *La Tribune*.

Notons que les quatre membres du conseil municipal d'Orford élus sous la bannière de l'Équipe Rodier ont voté en faveur de la résolution adoptée par la municipalité en avril dernier. Les trois membres de l'équipe adverse se sont opposés à celle-ci.

Fait rare, le préfet de la MRC de Memphrémagog, Roger Nicolet, a défendu avec vigueur son collègue Pierre Rodier après l'intervention du conseiller municipal Jean-Guy Beaulieu.

«Je suis bien placé pour parler de cela, car en Cour suprême du Canada nous nous sommes déjà fait dire qu'un simple petit règlement sur la navigation que nous avons adopté, et qui avait sa raison d'être, était inconstitutionnel. Les gens peuvent pratiquement faire n'importe quoi. La

réglementation ne reflète plus la réalité actuelle», a expliqué M. Nicolet.

Le maire du Canton de Hatley, Pierre Levac, a enchaîné en déclarant que la problématique est pan-canadienne. «C'est une aberration! Nous avons rencontré des fonctionnaires et même eux voyaient d'un mauvais oeil que la réglementation reste inchangée», a-t-il dit.

Un citoyen présent à l'assemblée, Pierre Dépôt, a pour sa part révélé avoir obtenu diverses informations lui permettant de penser que Québec suivra probablement l'exemple d'autres provinces et resserrera bientôt sa réglementation concernant la ressource eau. «Il faudra des plans de protections des sources d'eau. C'est une excellente nouvelle!» a-t-il lancé.